**Demande d’attestation d’admissibilité annuelle**

**à l’égard d’une société**

**Renseignements généraux**

**et**

**formulaire**

**mesures fiscales visant à encourager**

**la création de nouvelles sociétés**

**de services financiers**



|  |
| --- |
| Renseignements généraux |
| **Conditions d’admissibilité**En vertu des dispositions de la loi à l’égard des mesures fiscales visant à encourager la création de nouvelles sociétés de services financiers, une société admissible désigne une société qui remplit les conditions suivantes :* elle est exploitée par une société[[1]](#footnote-1);
* elle a un établissement au Québec et y exploite une entreprise;
* elle n’exploite pas une entreprise de services personnels et n’est pas exonérée d’impôt;
* elle exerce des activités qu’aucune autre société ou société de personnes n’exerçait antérieurement[[2]](#footnote-2)
* elle réalise exclusivement des activités admissibles;
* elle agit, en totalité ou presque[[3]](#footnote-3), pour le compte de clients avec lesquels elle n’a pas de lien de dépendance;
* elle détient un certificat de qualification délivré par le ministre des Finances;
* elle détient à son égard et à l’égard de ses employés admissibles une attestation d’admissibilité annuelle délivrée par le ministre.

**Avantages fiscaux**Une société admissible pourra bénéficier, pour une année d’imposition comprise dans sa période d’admissibilité de cinq années consécutives :* du crédit d’impôt relatif à une nouvelle société de services financiers qui correspond à un crédit d’impôt remboursable égal à 32 % des dépenses admissibles engagées, jusqu’à un maximum annuel de 120 000 $;
* du crédit d’impôt pour l’embauche d’employés par une nouvelle société de services financiers qui correspond à un crédit d’impôt remboursable égal à 24 % du salaire admissible engagé à l’égard d’un employé admissible, jusqu’à un maximum annuel de 24 000 $ par employé admissible.

Pour bénéficier de ces crédits d’impôt remboursables pour une année d’imposition, une société admissible doit joindre à sa déclaration fiscale :* le formulaire et les documents prescrits à cet effet par Revenu Québec;
* une copie de son certificat de qualification et de l’attestation d’admissibilité annuelle délivrée à son égard par le ministre;
* et, le cas échéant, une copie de l’attestation d’admissibilité annuelle délivrée à l’égard de ses employés admissibles pour lesquels elle demande un crédit d’impôt.

Si, pour une raison quelconque, une société ne peut joindre ces documents à sa déclaration fiscale, elle doit les faire parvenir à Revenu Québec au plus tard dans les douze mois qui suivent la date limite de production de sa déclaration pour l’année visée. |
| Renseignements généraux |
| Le ministre délivre une attestation d’admissibilité annuelle à l’égard d’une nouvelle société de services financiers, pour une année d’imposition, lorsqu’il est d’avis qu’elle a rempli les conditions d’admissibilité énumérées précédemment.Par ailleurs, le ministre délivre une attestation d’admissibilité annuelle à l’égard d’un employé, pour une année d’imposition, lorsqu’il est d’avis que ce dernier a rempli les conditions d’admissibilité suivantes :* il a occupé un emploi à temps plein durant la période de validité du certificat de qualification de la société admissible, comprise dans cette année d’imposition, comportant un minimum de 26 heures de travail par semaine, pour une durée minimale prévue de 40 semaines;
* 75 % ou plus de ses fonctions effectuées durant la période de validité du certificat de qualification de la société admissible, comprise dans cette année d’imposition, ont été réalisées dans un établissement de la société admissible situé au Québec et sont directement attribuables au processus transactionnel spécifique à la réalisation des activités prévues au certificat de qualification de la société admissible.

Pour plus de précision, les fonctions d’un employé attribuables à l’exécution de tâches administratives constituent des tâches non admissibles. Les tâches administratives comprennent notamment : la gestion d’entreprise, la finance, la comptabilité et les affaires juridiques, le secrétariat, la messagerie et la gestion des ressources humaines et matérielles.**DÉMARCHES POUR L’OBTENTION D’UNE ATTESTATION D’ADMISSIBILITÉ ANNUELLE**L’attestation d’admissibilité annuelle comprend deux types d’attestations :1. **L’attestation de société** qui est requise pour bénéficier du crédit d’impôt relatif à une nouvelle société de services financiers qui s’applique aux dépenses admissibles engagées au cours d’une année d’imposition et pour lesquelles la société demande le crédit d’impôt.

Pour obtenir une attestation de société, il suffit de remplir le présent formulaire et de fournir les documents énumérés à la section 13.1. **L’attestation d’employé** qui est requise pour bénéficier du crédit d’impôt pour l’embauche d’employés par une nouvelle société de services financiers qui s’applique aux salaires admissibles engagés à l’égard des employés admissibles au cours d’une année d’imposition et pour lesquels la société demande le crédit d’impôt.

Pour obtenir une attestation d’employé, il suffit de télécharger le formulaire[**Annexe A – Demande d’attestation d’admissibilité annuelle à l’égard d’un employé**](http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/sf/fr/F2000_AnnexeA_DemandeAttestationAnnuelleEmploye.docx)et de remplir un exemplaire pour chaque employé pour lequel la société réclame le crédit d’impôt.Lorsqu’il s’agit d’une première demande d’attestation annuelle présentée à l’égard d’un employé, veuillez joindre une copie de son **curriculum vitæ** et de son **contrat d’embauche**.L’analyse du dossier peut comprendre une rencontre entre un représentant du Ministère et la personne responsable de la demande d’attestation.Les formulaires dûment remplis et signés ainsi que les autres documents requis doivent être transmis au ministère des Finances, **le plus rapidement possible après la fin de l’année d’imposition de la société**.

|  |
| --- |
| **Notes*** La forme masculine utilisée dans le présent texte désigne autant les femmes que les hommes.
* Les renseignements généraux contenus dans ce formulaire sont présentés à titre indicatif seulement. Le détail de ces mesures fiscales est présenté dansla Loi concernant les paramètres sectoriels de certaines mesures fiscales (RLRQ, chapitre P-5.1)**.**
 |

 |

|  |
| --- |
| Coordonnées |
| Les personnes qui désirent obtenir des renseignements supplémentaires peuvent s’adresser à :Ministère des Finances du QuébecGestion des mesures fiscales380, rue Saint-Antoine Ouest, bureau 6100Montréal (Québec) H2Y 3X7**Téléphone : 514 499-6569**Télécopieur : 514 873-3915**Courriel :** **dpif@finances.gouv.qc.ca**Vous pouvez également consulter le site Internet du Ministère : [www.finances.gouv.qc.ca/inst-cnssf.asp](http://www.finances.gouv.qc.ca/inst-cnssf.asp) |

|  |  |
| --- | --- |
|  | Mesures fiscales visant à encourager la création de nouvelles sociétésde services financiers |
|  | Demande d’attestation d’admissibilité annuelle à l’égard d’une société |

|  |
| --- |
| Avis  |
| Les renseignements que vous fournissez à l’aide de ce formulaire et de l’*Annexe A – Demande d’attestation d’admissibilité annuelle à l’égard d’un employé*, le cas échéant, sont recueillis par le ministère des Finances (MFQ) et servent à vérifier l’admissibilité de vos activités et de vos employés aux mesures fiscales visant à encourager la création de nouvelles sociétés de services financiers. À cette fin, la production des renseignements demandés est obligatoire et le défaut de produire ces renseignements peut entraîner le rejet de votre demande. Ces renseignements sont traités de manière confidentielle et ne peuvent être transmis à des tiers qu’avec le consentement de la personne qui les a fournis, conformément à la Loi sur l’accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1). Seul le personnel autorisé du MFQ peut prendre connaissance des renseignements fournis.Toutefois, certains renseignements, s’ils étaient nécessaires à l’application d’une loi fiscale, pourraient être communiqués à Revenu Québec, et ce, sans le consentement de la personne qui les a fournis. Certains renseignements pourraient également être communiqués à l’Autorité des marchés financiers aux fins d’application des lois dont elle est chargée de l’administration, et ce, sans le consentement de la personne qui les a fournis.Les renseignements fournis peuvent également être utilisés par le MFQ aux fins de recherche, d’évaluation, d’étude, d’enquête, de statistiques ou de prévisions de coûts ou encore dans le cadre d’un recours au sondage. La société qui fait la demande doit aviser par écrit, dans les meilleurs délais, le MFQ de tout changement important quant aux renseignements fournis. Le tout doit être acheminé à : Ministère des Finances du Québec, Gestion des mesures fiscales, 380, rue Saint-Antoine Ouest, bureau 6100, Montréal (Québec) H2Y 3X7. |

7.00 7

|  |
| --- |
| 1. Renseignements généraux
 |
| Nom de l’entreprise (raison sociale) |
|       |
| Adresse de l’établissement au Québec |
|       |
| Ville | Province | Code postal | Site Internet |
|       | Québec |       |       |

|  |  |
| --- | --- |
| Numéro d’identification attribué par Revenu Québec | Numéro d’entreprise du Québec (NEQ) |
|       |       |

|  |
| --- |
| 1. Responsable de cette demande
 |
| Madame [ ] Monsieur [ ]  | Prénom | Nom |
|  |       |       |
| Titre |
|       |
| Téléphone | Télécopieur | Courriel |
|       | poste : |       |       |       |

|  |  |
| --- | --- |
| 1. Numéro du certificat de la société
 | Date d’entrée en vigueur du certificat de la société |
|  | NCIR-     |  |  |       |  |
|  | année/mois/jour |

|  |
| --- |
| 1. Année ou partie d’année d’imposition visée par la présente demande
 |
| Du : |       |  | Au : |       |  |
| année/mois/jour | année/mois/jour |

|  |
| --- |
| 1. Inscription auprès d’un organisme réglementaire
 |
| La société est-elle inscrite auprès de l’Autorité des marchés financiers (AMF)? | Oui [ ]  | Non [ ]  |
| **Si oui**, dans quelle(s) catégorie(s) d’inscription? |
| [ ]  | Courtier en placement | [ ]  | Gestionnaire de portefeuille |
| [ ]  | Courtier en dérivés | [ ]  | Gestionnaire de portefeuille d’exercice restreint |
| [ ]  | Courtier en épargne collective | [ ]  | Gestionnaire de portefeuille en dérivés |
| [ ]  | Courtier sur le marché dispensé | [ ]  | Gestionnaire de fonds d’investissement |
| [ ]  | Courtier d’exercice restreint |
| **[ ]**  | **Autre(s) catégorie(s) d’inscription (précisez) :**  |       |
| **Si non**, la société est-elle dispensée d’inscription auprès de l’AMF? | Oui [ ]  | Non [ ]  |
| La société est-elle inscrite auprès d’autres organismes réglementaires (CVMO, SEC, etc.)? | Oui [ ]  | Non [ ]  |
| Si oui, lesquels et à quel titre? |       |

|  |
| --- |
| 1. Actionnariat
 |
| Veuillez indiquer le nom des actionnaires désignés[[4]](#footnote-4) de la société | Pourcentage détenu des actions avec droit de vote |
|       |     | **%** |
|       |     | **%** |
|       |     | **%** |
|       |     | **%** |
|       |     | **%** |
|       |     | **%** |
| Veuillez indiquer le nom des actionnaires détenant directement ou indirectement le contrôle de la société | Pays d’origine |
|       |       |
|       |       |
|       |       |
|       |       |
|       |       |
|       |       |

|  |
| --- |
| 1. Description détaillée des activités réalisées par la société
 |
| Veuillez décrire tous les produits et services financiers que la société a offert au cours de la période visée par la présente demande : |
|       |

Si vous manquez d’espace, joignez l’information additionnelle dans un document en annexe et indiquez le numéro et le nom de la section correspondante.

|  |
| --- |
| 1. Nouvelles activités
 |
| La société a-t-elle offert de nouveaux produits ou services financiers au cours de la période visée par la présente demande? | Oui [ ]  (Veuillez les décrire ci-après.) | Non [ ]  (Passez à la section 10.) |
|       |

Si vous manquez d’espace, joignez l’information additionnelle dans un document en annexe et indiquez le numéro et le nom de la section correspondante.

|  |
| --- |
| 1. Poursuite d’activités existantes
 |
| Est-ce que certains des nouveaux produits ou services financiers décrits à la section 8 étaient antérieurement offerts par une autre société ou société de personnes[[5]](#footnote-5) ? | Oui [ ]  (Complétez le tableau ci-après.) | Non [ ]  (Passez à la section suivante.) |
| Produits ou services financiers antérieurement offerts  | Nom de la société ou de la société de personnes qui les offrait | NEQ | Date du transfert des activités[[6]](#footnote-6)(année/mois/jour) |
|       |       |       |       |
|       |       |       |       |
|       |       |       |       |
|       |       |       |       |

|  |
| --- |
| 1. Lien de dépendance
 |
| En vertu des dispositions de la loi, la société doit agir, en totalité ou presque[[7]](#footnote-7), pour le compte de clients avec lesquels elle n’a pas de lien de dépendance. Voici quelques exemples de clients avec lesquels la société pourrait avoir un lien de dépendance :* Un actionnaire de la société;
* Un membre de la famille d’un actionnaire de la société;
* Une société, sa maison-mère, sa filiale ou sa société-sœur;
* Une société et un particulier qui est son actionnaire de contrôle (ou un membre de sa famille rapprochée);
* Un fonds d’investissement constitué en société en commandite et son gestionnaire;
* Un fonds d’investissement constitué en fiducie et son gestionnaire.
 |
| La société a-t-elle rendu des services à un client avec lequel elle a un lien de dépendance? | Oui [ ]  | Non [ ]  |
| Si oui, veuillez identifier ce client, décrire les services rendus et indiquer les revenus gagnés attribuables à cette prestation de services pour cette période :  |
|       |

Si vous manquez d’espace, joignez l’information additionnelle dans un document en annexe et indiquez le numéro et le nom de la section correspondante.

|  |
| --- |
| 1. Fonds d’investissement
 |
| De façon générale, nous utilisons l’expression « fonds d’investissement » pour désigner toute entité légale dont l’activité consiste à recueillir des sommes auprès d’investisseurs et à les mettre en commun dans le but d’effectuer divers types de placements en valeurs mobilières pour le compte des investisseurs conformément à la stratégie d’investissement préétablie par le fonds. |
| La société a-t-elle géré un fonds d’investissement? | Oui [ ]  (Répondez aux sous-questions ci-après.) | Non [ ]  (Passez à la section suivante.) |
| 11.1 La société détenait-elle, directement ou indirectement, des parts du fonds d’investissement sous gestion? |  Oui [ ]  | Non [ ]  |
| Nom du fonds | Valeur monétaire du fonds | Nom du détenteur des parts du fonds | Valeur de l’investissement du détenteur dans le fonds ($) | Parts détenues par le détenteur dans le fonds (%) |
|       |       |       |       |       |
|       |       |       |       |       |
|       |       |       |       |       |
|       |       |       |       |       |
| 11.2 Un actionnaire de la société détenait-il, directement ou indirectement, des parts du fonds d’investissement sous gestion? |  Oui [ ]  | Non [ ]  |
| Nom du fonds | Valeur monétaire du fonds | Nom du détenteur des parts du fonds | Valeur de l’investissement du détenteur dans le fonds ($) | Parts détenues par le détenteur dans le fonds (%) |
|       |       |       |       |       |
|       |       |       |       |       |
|       |       |       |       |       |
|       |       |       |       |       |
| 11.3 Une personne, une société ou une société de personnes – avec laquelle la société et/ou un actionnaire de la société a un lien de dépendance – détenait-elle, directement ou indirectement, des parts du fonds d’investissement sous gestion? |  Oui [ ]  | Non [ ]  |
| Nom du fonds | Valeur monétaire du fonds | Nom du détenteur des parts du fonds | Valeur de l’investissement du détenteur dans le fonds ($) | Parts détenues par le détenteur dans le fonds (%) |
|       |       |       |       |       |
|       |       |       |       |       |
|       |       |       |       |       |
|       |       |       |       |       |

Si vous manquez d’espace, joignez l’information additionnelle dans un document en annexe et indiquez le numéro et le nom de la section correspondante.

|  |
| --- |
| 1. Déclaration de conformité
 |
| Pour la période visée par la présente demande, la société déclare avoir rempli les conditions d’admissibilité suivantes prévues dans la loi à l’égard des mesures fiscales visant à encourager la création de nouvelles sociétés de services financiers : |
| Elle était exploitée par une société. | Oui [ ]  | Non [ ]  |
| Elle avait un établissement au Québec et y exploitait une entreprise. | Oui [ ]  | Non [ ]  |
| Elle n’exploitait pas une entreprise de services personnels et n’était pas exonérée d’impôt. | Oui [ ]  | Non [ ]  |
| Elle a exercé des activités qu’aucune autre société ou société de personnes n’exerçait antérieurement. | Oui [ ]  | Non [ ]  |
| Elle détenait un certificat de qualification valide. | Oui [ ]  | Non [ ]  |
| Elle a réalisé exclusivement des activités admissibles. | Oui [ ]  | Non [ ]  |
| Elle a agi en totalité ou presque pour le compte de clients avec lesquels elle n’avait pas de lien de dépendance | Oui [ ]  | Non [ ]  |
| **Si, pour la période visée par la présente demande, une ou des conditions n’ont pas été remplies, en tout ou en partie, veuillez en préciser la raison** : |
|  |       |  |
|  |

Si vous manquez d’espace, joignez l’information additionnelle dans un document en annexe et indiquez le numéro et le nom de la section correspondante.

|  |
| --- |
| 1. Signature de la personne responsable de la demande
 |
| Je soussigné(e) déclare qu’au cours de l’exercice financier[[8]](#footnote-8) terminé le  |
|  | aaaa/mm/jj | , |       | a réalisé exclusivement |
|  | année/mois/jour | Nom de la société |  |
| des activités comprises à son certificat de qualification.Sur demande, je fournirai au ministère des Finances, à Revenu Québec ou à leurs représentants tout renseignement portant sur la présente demande d’attestation ou sur toute question relative à la constitution de la société et à son exploitation.Je comprends que l’attestation de la société et l’attestation des employés admissibles seront délivrées par le ministre après l’analyse du dossier de la société qui inclut le présent formulaire, l’*Annexe A – Demande d’attestation d’admissibilité annuelle à l’égard d’un employé* pour chaque employé pour lequel la société réclame le crédit d’impôt remboursable ainsi que tous les autres documents exigés à la section 14.Je comprends également qu’en vertu des dispositions de la loi, le ministre peut révoquer rétroactivement un certificat de qualification ou une attestation annuelle lorsque des renseignements ou des documents portés à sa connaissance le justifient.Finalement, je m’engage à aviser par écrit, et ce, dans les meilleurs délais, le ministère des Finances de tout changement qui pourrait survenir quant aux renseignements fournis[[9]](#footnote-9). |
|  |  |       |  |
|  | Signature de la personne responsable de la demande | Date |  |
|  |       |  |
|  | Nom en caractères d’imprimerie |  |
|  |       |  |
|  | Titre |  |

|  |
| --- |
| 1. Fiche de contrôle : documents devant obligatoirement être transmis au Ministère
 |
|  | **Documents à transmettre en un seul exemplaire à l’adresse suivante :**Ministère des Finances du QuébecGestion des mesures fiscales380, rue Saint-Antoine Ouest, bureau 6100Montréal (Québec) H2Y 3X7**Veuillez cocher les cases correspondant aux documents transmis :** | **Section réservéeau ministère** |
|  | [ ]  Demande d’attestation d’admissibilité annuelle à l’égard d’une société dûment remplie et signée[ ]  Annexe A –Demande d’attestation d’admissibilité annuelle à l’égard d’un employé dûment remplie pour chaque employé pour lequel la société demande le crédit d’impôt remboursable* Lorsqu’il s’agit d’une première demande d’attestation annuelle présentée à l’égard de l’employé, joindre une copie de son **curriculum vitæ** et de son **contrat d’embauche**.

[ ]  Organigramme récent et détaillé comprenant le nom et le titre du poste occupé pour chaque employé[ ]  \* États financiers audités non consolidés les plus récents de la société[ ]  Une copie du prospectus du fonds d’investissement sous gestion, le cas échéant***La copie originale du formulaire dûment remplie, signée et acheminée par la poste, fait foi de la demande officielle.*** |  |
| **\* Prenez note que vous pouvez présenter votre demande même si les états financiers sont manquants. Veuillez simplement nous indiquer la date à laquelle vous prévoyez nous les faire parvenir :** |
|  |       |  |
| Je déclare avoir joint tous les documents requis à la demande ou en avoir justifié l’absence, le cas échéant.  |
|  |       |  |  |  |
|  | Date |  | Signature de la personne responsable de la demande |  |
|  |

1. Les sociétés de personnes ne sont pas admissibles à ces mesures fiscales. [↑](#footnote-ref-1)
2. Une société doit démontrer qu’aucune des activités qu’elle exerce n’est la continuation d’une partie ou de la totalité d’une activité qui était exercée antérieurement par une autre société ou société de personnes. La loi prévoit toutefois quelques cas d’exception. Pour obtenir des renseignements supplémentaires, communiquez avec le ministère. [↑](#footnote-ref-2)
3. L’expression « en totalité ou presque » signifie au moins 90 %. [↑](#footnote-ref-3)
4. De façon générale, un « actionnaire désigné » d’une société, au sens où cette expression est entendue dans la Loi sur les impôts, est, notamment, un actionnaire détenant au moins 10 % des actions d’une même catégorie émises par la société. [↑](#footnote-ref-4)
5. Une société doit démontrer qu’aucune des activités qu’elle a exercées n’est la continuation d’une partie ou de la totalité d’une activité qui était exercée antérieurement par une autre société ou société de personnes. Puisque la loi prévoit quelques cas d’exception, l’information recueillie permettra au Ministère de déterminer si les activités poursuivies par la société sont admissibles aux mesures fiscales. [↑](#footnote-ref-5)
6. La date du transfert des activités correspond à la date à partir de laquelle la société a commencé à offrir des produits ou des services financiers qui étaient offerts antérieurement par une autre personne ou société de personnes. [↑](#footnote-ref-6)
7. L’expression « en totalité ou presque » signifie au moins 90 %. [↑](#footnote-ref-7)
8. Un « exercice financier » a le sens que lui donne la partie I de la Loi sur les impôts. Plus particulièrement, l'année d'imposition d'une société correspond à son exercice financier. [↑](#footnote-ref-8)
9. La personne responsable de la demande est tenue d’informer le Ministère de tout changement significatif survenu dans les affaires de la société : changement d’adresse ou d’actionnariat, restructuration, ajout ou perte d’activités ou de personnel, façon dont les activités sont conduites, etc. [↑](#footnote-ref-9)